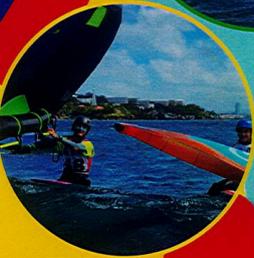


# SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE SCHOELCHER



33<sup>ème</sup>  
EDITION



28 FÉVRIER  
AU 4 MARS  
2025

12 MANCHES  
SUR 4 JOURS  
3 ZONES DE  
COURSES

## INSTRUCTIONS DE COURSE



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. RÈGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les annexes suivantes seront appliquées : SD (Jugement Semi-Direct) B (windsurf), WF (wingfoil) ainsi que T (conciliation).
- 1.4 Les règles de classes « Optimist France » et de « France Laser ILCA » s'appliqueront.
- 1.5 En cas de traduction des IC, le texte en français prévaudra.

## **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel qui se situe sous le chapiteau situé sur le terreplein en face du hangar de la base nautique.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Les communications sur l'eau peuvent être effectuées par les comités de courses sur les canaux :  
Zone de course Alpha : 06  
Zone de course Bravo : 08

## **4. CODE DE CONDUITE**

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent utiliser tout équipement et porter en permanence sur l'eau les lycras et toute publicité fournis par l'autorité organisatrice avec soin, en respectant les règles de navigation, conformément à toute instruction d'utilisation et sans interférer avec son bon fonctionnement. De plus le port du polo officiel de l'épreuve est fortement recommandé pour la remise des prix.

## **5. SIGNAUX FAITS À TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en face du hall d'entrée de la base nautique.

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES ET ATTRIBUTION DES ZONES DE COURSES

### 6.1 Dates des courses

| <u>Date</u>                 | <u>Confirmation des inscriptions</u> | <u>Briefing</u> | <u>1<sup>er</sup> signal d'avertissement</u> |
|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------|
| Vendredi 28 février         | 8h00 - 12h00<br>14h00 - 18h00        |                 |                                              |
| Samedi 1 <sup>er</sup> mars |                                      | 12h00           | 13h30                                        |
| Dimanche 2 mars             |                                      | 8h30            | 10h00                                        |
| Lundi 3 mars                |                                      | 8h30            | 10h00                                        |
| Mardi 4 mars                |                                      | 8h00            | 9h30                                         |
|                             | <b>Remise des prix</b>               |                 | 18h00                                        |

### 6.2 Nombre de courses :

| <u>Classes</u>           | <u>Nombres de courses maximum</u> | <u>Courses par jour</u> | <u>Maximum par jour</u> |
|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Optimist, Bic 293 & ILCA | 12                                | 3                       | 4                       |
| Wing Foil                | 20                                | 5                       | 6                       |

- 6.3 Pour prévenir les Optimist, ILCA et Bic 293 qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Pour prévenir les Wingfoil qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.5 Le dernier jour de régata : aucun signal d'avertissement sera donné après 12h30

6.6

| Classes                | Samedi | Dimanche | Lundi | Mardi |
|------------------------|--------|----------|-------|-------|
| Optimist               | Bravo  | Bravo    | Bravo | Bravo |
| ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7 | Bravo  | Bravo    | Bravo | Bravo |
| Bic 293                | Alpha  | Alpha    | Alpha | Alpha |
| Wingfoil               | Alpha  | Alpha    | Alpha | Alpha |

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

| FLOTTES                      | PAVILLONS                                                                          | INFORMATIONS                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Optimist Benjamins - Minimés |   | Les flottes seront regroupées en une seule flotte |
| ILCA                         |   |                                                   |
| Bic 293                      |   |                                                   |
| Wingfoil                     |  |                                                   |

## 8. ZONES DE COURSE

Les zones sont précisées en **annexe 1** - ZONES DE COURSE

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront définis en **annexe 2** - PARCOURS.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours et, si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord.

## 10. MARQUES

| Zone de course | Départ                     | Parcours                             | Changement de parcours   | Arrivée                    |
|----------------|----------------------------|--------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| ALPHA          | Cylindrique <b>BLANCHE</b> | Cylindriques <b>JAUNES / ORANGES</b> | Cylindrique <b>VERTE</b> | Cylindrique <b>ROSE</b>    |
| BRAVO          | Cylindrique <b>BLANCHE</b> | Cylindriques <b>VERTES</b>           | Cylindrique <b>JAUNE</b> | Cylindrique <b>BLANCHE</b> |

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et, soit :

12.1.1 Le côté parcours de la marque de départ, ou

12.1.2 Un pavillon orange envoyé sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord de la ligne de départ.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Les procédures de départs seront conformes à la RCV 26 pour les Optimist, ILCA et BIC 293.

| Minutes avant signal de départ | Signal visuel envoyé | Signal visuel affalé | Signal sonore | Signification                             |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|-------------------------------------------|
| 10 (minimum)                   | Pavillon Orange      |                      | 1             | La course va bientôt commencer            |
| 5                              | Pavillon de série    |                      | 1             | Signal d'avertissement                    |
| 4                              | Uniform ou noir      |                      | 1             | Signal préparatoire et pénalité de départ |
| 1                              |                      | Uniform ou noir      | 1 long        | Dernière minute                           |
| 0                              |                      | Pavillon de série    | 1             | Départ                                    |

12.5 La procédure de départ sera conforme telle que modifiée par l'annexe « WF ».

| Minutes avant signal de départ | Signal visuel envoyé | Signal visuel affalé | Signal sonore | Signification                             |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|-------------------------------------------|
| 5 (minimum)                    | Pavillon Orange      |                      | 1             | La course va bientôt commencer            |
| 3                              | Pavillon de série    |                      | 1             | Signal d'avertissement                    |
| 2                              | Uniform ou noir      |                      | 1             | Signal préparatoire et pénalité de départ |
| 1                              |                      | Uniform ou noir      | 1 long        | Dernière minute                           |
| 0                              |                      | Pavillon de série    | 1             | Départ                                    |

### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour modifier la prochaine section du parcours, le comité de course peut :
- 13.1.1 Mouiller une nouvelle marque au vent.
  - 13.1.2 Déplacer la ligne d'arrivée.
  - 13.1.3 Déplacer la porte sous le vent.
- 13.2 Lorsqu'une nouvelle marque est mouillée, la marque d'origine sera déplacée dès que possible. Lors d'un changement ultérieur où une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par la marque d'origine.
- 13.3 Les parcours peuvent être réduits à l'aide du pavillon « S » (RCV 32).

### 14. L'ARRIVÉE - RÉDUCTION DE PARCOURS

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la RCV 32.

### 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 L'annexe 4 – « SEMI-DIRECT » s'appliquera.

### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

| Classes  | Temps cible d'une course                     | Temps limite du premier pour passer la marque 1 |
|----------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Optimist | 40 minutes                                   | 30 minutes                                      |
| ILCA     | 40 minutes                                   | 20 minutes                                      |
| Bic 293  | 40 minutes                                   | 20 minutes                                      |
| Wingfoil | Racing : 20 minutes<br>Marathon : 60 minutes | Racing : 10 minutes<br>Marathon : 30 minutes    |

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (Do Not Finish) sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite pour déposer une demande d'instruction est de 60 minutes après l'un des événements suivants :
- 17.1.1 Le dernier bateau de la flotte a terminé la dernière course de la journée, ou
  - 17.1.2 Le comité de course signale qu'il n'y aura plus de courses aujourd'hui, selon ce qui est le plus tard.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC Course, situé à l'entrée de la base.

- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe SD, sera affichée sur le tableau officiel.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 4 courses doivent être courues et validées afin que la régata soit validée
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
  - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 19 RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]

- 19.1 À chaque départ et retour à terre, y compris en cas de retour signalé par le pavillon "H", un élargement est obligatoire pour toutes les classes en compétition.
- Tous les concurrents doivent élarger avant de partir sur l'eau et dès leur retour à terre.
  - L'élargement ouvre 1 heure avant le premier signal d'avertissement du jour.
  - Un concurrent qui n'a pas élargé avant le départ est considéré comme non partant (DNS) pour la première course du jour.
  - Un concurrent qui n'a pas élargé au retour est considéré comme non partant (DNS) pour la dernière course du jour.
  - Si un concurrent n'élargit ni au départ ni au retour, il est classé non partant (DNC) pour toutes les courses du jour.
  - Horaires limites pour élarger :
    - o **Au départ** : avant le premier signal d'avertissement.
    - o **Au retour** : avant la fin du délai de dépôt des réclamations après la dernière course.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
- 19.3 Lorsque le pavillon V est envoyé sur le bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.
- 19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.
- 19.5 Le port du gilet est obligatoire pour toutes les classes.
- 19.6 Pour les Wing Foil :
- 19.6.1 Chaque Wing Foil devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
  - 19.6.2 Wing Foil : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la 33<sup>ème</sup> Semaine Nautique Internationale de Schoelcher.

19.6.3 Pour les Wing Foil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons iso thermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 1,5 mm,
- Le port du casque conforme, EN 1385 depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30kg et moins – 100 NW / Plus de 30kg – 50 NW) conforme ou une veste de protection conforme

19.6.4 Pour les Wing Foil, le port des leachs de l'aile et de la planche est obligatoire au moment du départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

19.6.5 À terre, les concurrents en Wing Foil doivent poser leurs planches avec les ailerons vers le sol pour éviter les accidents.

19.7 Les canaux VHF seront :

Zone ALPHA : 06

Zone BRAVO : 08

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Sans objets.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

| Bateaux          | Identifications                                                                      |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Comité de Course |  |
| Jury             |  |

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] La zone des bateaux accompagnateurs est définie dans l'**annexe 3** – « ACCOMPAGNATEURS ». Cette zone s'applique à tout moment sur l'eau. Toutefois, le comité de course peut informer les bateaux accompagnateurs, via le canal VHF désigné, que, la zone des bateaux accompagnateurs ne s'applique pas :

- (a) pour une course à venir, ou
- (b) après un rappel général, mais seulement jusqu'à l'affichage du nouveau signal d'avertissement.

- 23.2 *[DP] [NP]* La zone des bateaux accompagnateurs s'appliquera à toutes les zones de course. Les bateaux accompagnateurs doivent se positionner dans cette zone au plus tard au signal d'avertissement de chaque course.
- 23.3 Les marques délimitant la zone des bateaux accompagnateurs sont des marques jaunes.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs ne peuvent quitter la zone des bateaux accompagnateurs que dans les cas suivants :
- 23.3.1 après que le dernier bateau de la course a franchi la ligne d'arrivée ;
- 23.3.2 sur instruction du comité de course ;
- 23.3.3 si la course est retardée ou annulée (mais pas en cas de rappel général) ;
- 23.3.4 pour quitter la zone de course en s'éloignant du parcours.
- 23.5 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs assistant leurs athlètes dans ou autour de la zone de départ doivent limiter leur vitesse à cinq nœuds.
- 23.6 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.7 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme blanche et rouge remise à l'inscription.
- 23.8 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- 23.9 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **25. EMPLACEMENT**

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus dans la zone qui leur a été attribuée quand ils se trouvent sur la plage.

## **26. PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

## 27 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

27.1 Conformément aux RCV, les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, la ligue de voile territoriale de la Martinique, le cercle nautique de Schoelcher, le Comité de Course, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;

b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;

c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;

d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;

e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;

f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;

g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

### ARBITRES DÉSIGNÉS:

| ROLE                                      | NOM                   | QUALIFICATION             |
|-------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| PRESIDENT DU JURY                         | Jean-Michel CRIQUET   | Juge National             |
|                                           | Pierre PARENT         | Juge National             |
|                                           | Lucie DAUMAS          | Juge Régionale Stagiaire  |
| PRESIDENT DU COMITE DE COURSE ALPHA       | Honoré Gustave LAVALY | Comité de Course Régional |
| PRO / PRESIDENT DU COMITE DE COURSE BRAVO | Mathieu MAUDET        | Comité de Course National |
| COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS                 | Annie COLOTROC        |                           |
| COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS                 | Sylvie GREGOIRE       |                           |

Cercle Nautique de Schoelcher

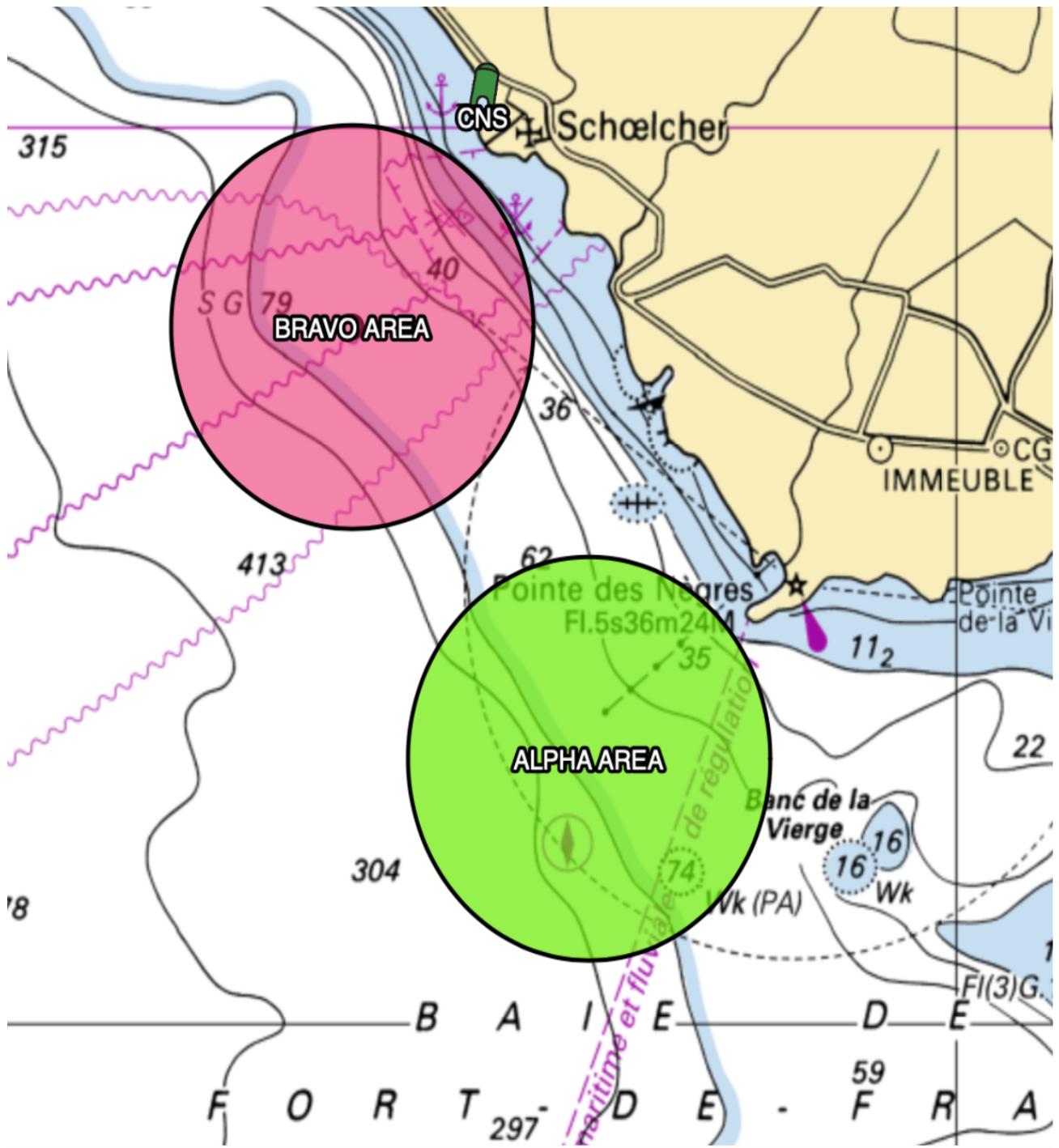
Rue Bernard Boromé - Anse-Madame

97233 – Schoelcher

+596 596 612 083

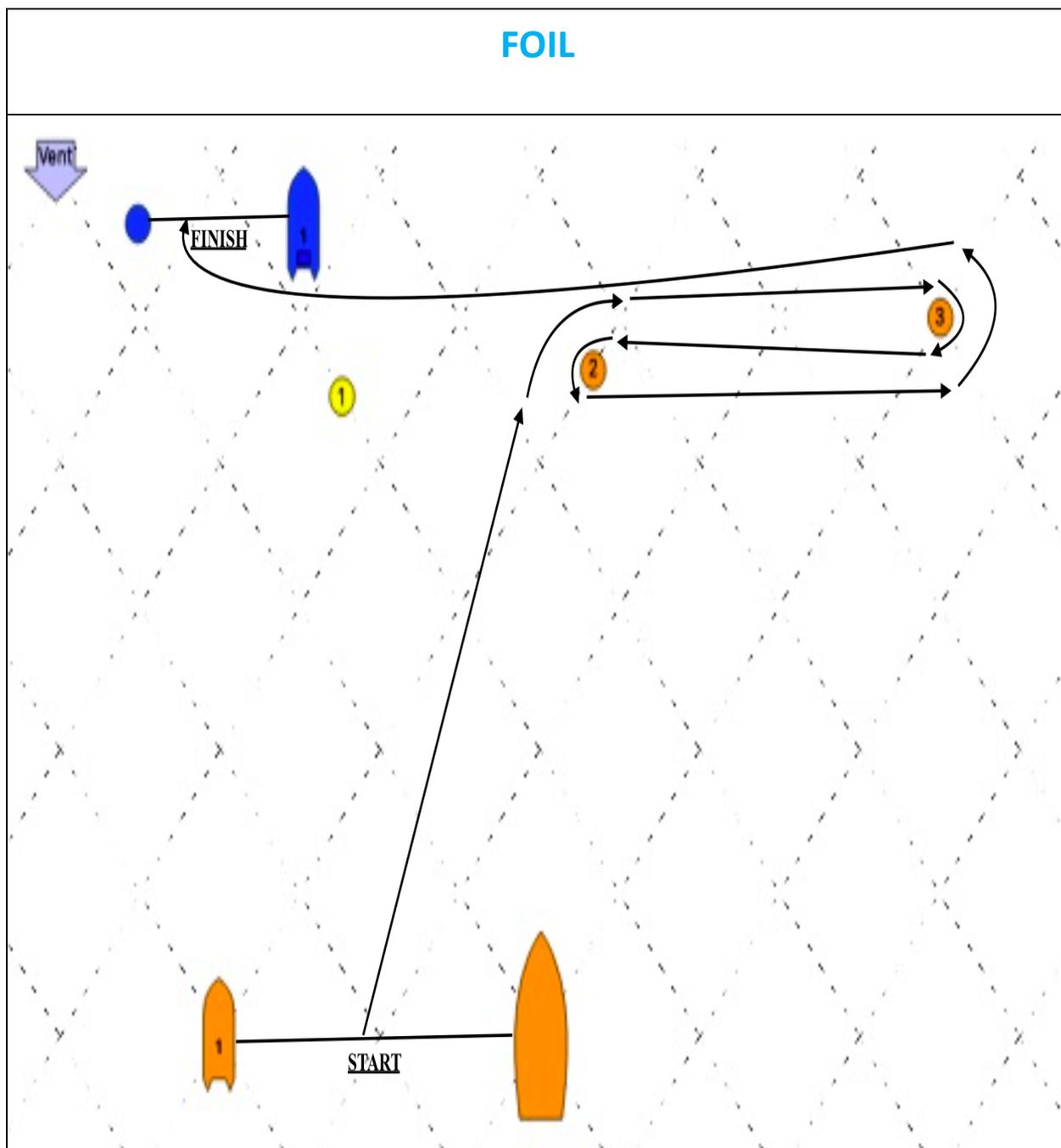
Site internet : [Cliquez-ici](#) / E-mail : [Cliquez-ici](#)

Annexe - 1 : ZONE DE COURSE



**Annexe - 2 : PARCOURS (Wingfoil)**

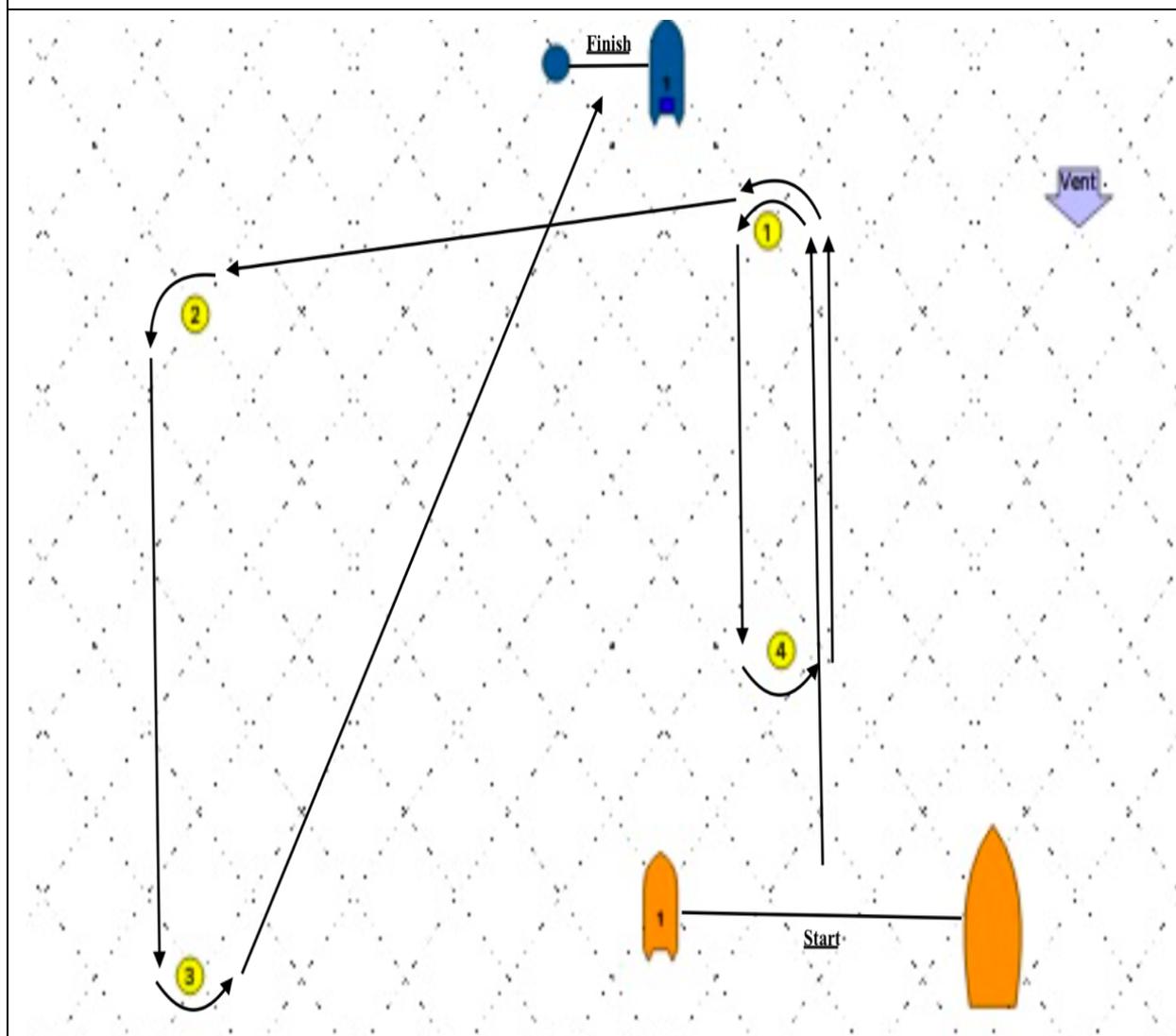
**FOIL**



|                  |                                                      |
|------------------|------------------------------------------------------|
| <p><b>F1</b></p> | <p><u>Start - 2 - 3 - 2 - 3 - Finish</u></p>         |
| <p><b>F2</b></p> | <p><u>Start - 2 - 3 - 2 - 3 - 2 - 3 - Finish</u></p> |

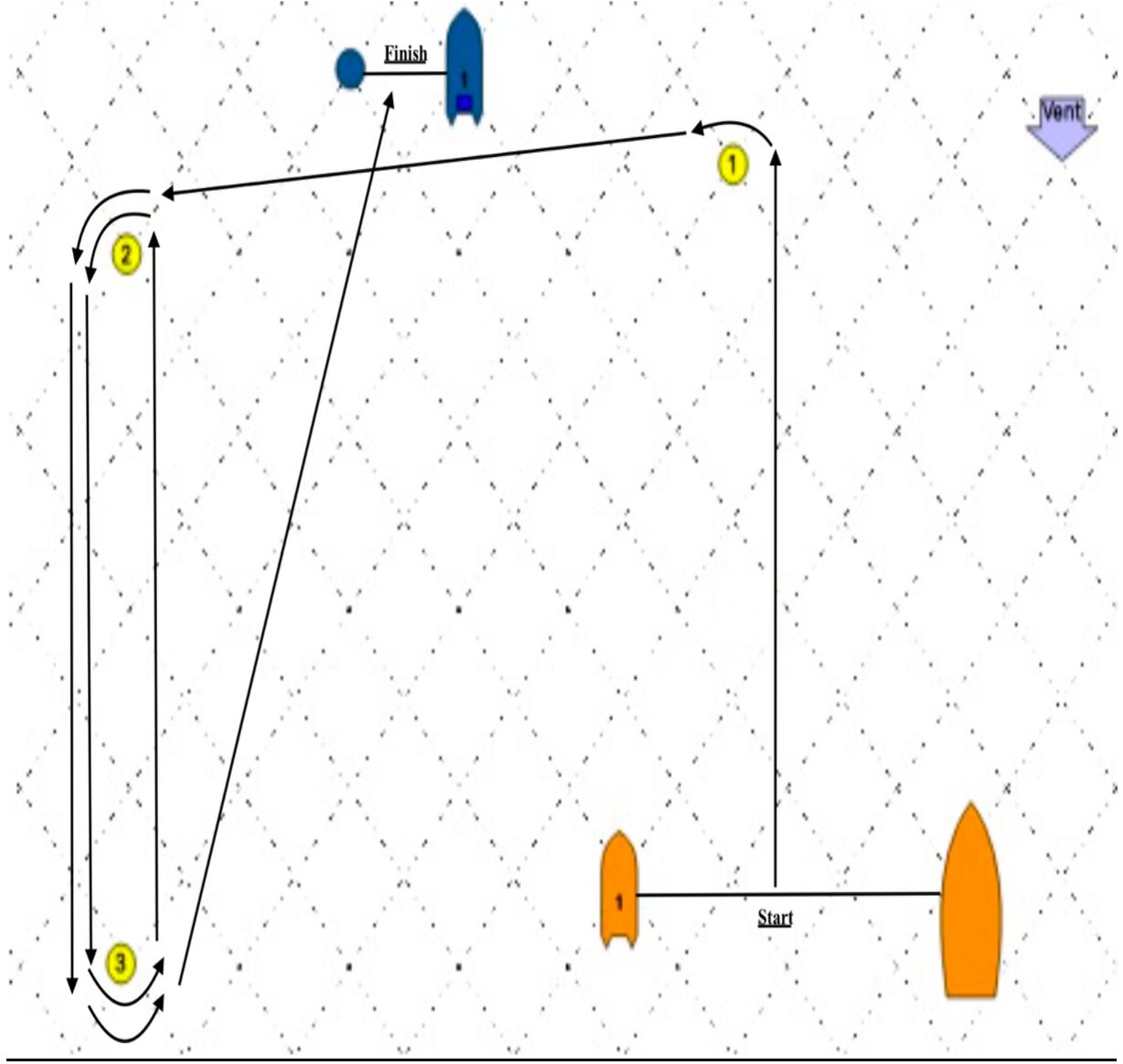
Annexe - 2 : PARCOURS (Optimist, ILCA et BIC 293)

## Trapèze IN



|           |                                                   |
|-----------|---------------------------------------------------|
| <b>I2</b> | <u>Start - 1 - 4 - 1 - 2 - 3 - Finish</u>         |
| <b>I3</b> | <u>Start - 1 - 4 - 1 - 4 - 1 - 2 - 3 - Finish</u> |

# Trapèze OUT



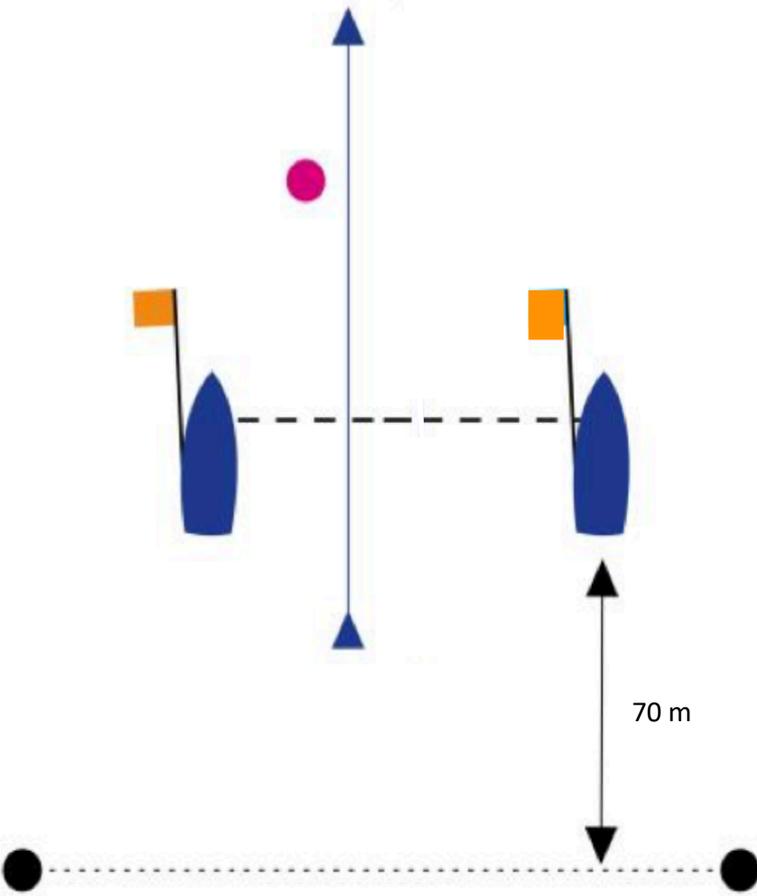
**O2**

Start - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - Finish

**O3**

Start - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - 2 - 3 - Finish

**Annexe - 3 : ACCOMPAGNATEURS**



**Zone Accompagnateurs**

## Annexe - 4 : SEMI-DIRECT

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour  
Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
  - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
  - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
  - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.  
Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
  - la RCV 31, ou
  - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
  - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
  - ne l'effectue pas correctement, ou
  - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.1.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
  - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV 2 est également susceptible d'avoir été enfreinte..
  - selon la RCV 61.4(b)(2) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou selon la RCV 61.4(b)(5) si la RCV 2 a été enfreinte
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 61.4(b)(1))
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

Annexe - 5 : GROUPE WHATSAPP – INFORMATIONS



## 33eme SNIS - Informations

Groupe WhatsApp

